

## Restructuration du domaine de l'asile

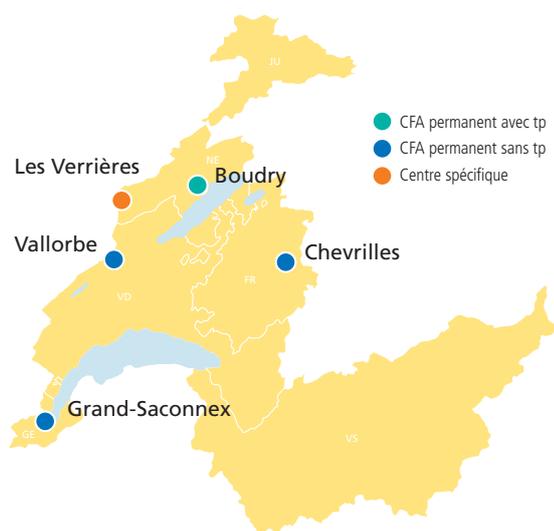
# Canton du Valais

Publié par

CDAS  
CCDJP  
SEM

### Région d'asile du canton: Suisse romande

Avec un total de 1'280 places, la Suisse romande constitue la plus importante des six régions définies. Dans cette région sont prévus un centre avec tâches procédurales, trois centres sans tâches procédurales et un centre spécifique.



### Perreux (NE)

Le CFA de Boudry (Perreux) sert à mener les procédures d'asile de la Région Suisse romande et disposera d'une capacité d'accueil de 480 lits à partir du milieu de 2020.

### Gouglera (FR)

Le CFA sans tâches procédurales de Chevilles (Gouglera) dispose de 250 places d'hébergement, auxquelles s'ajoutent 50 places de réserve.

### Grand-Saconnex (GE)

Un autre CFA sans tâches procédurales d'une capacité de 250 places d'hébergement est prévu au Grand-Saconnex. Sa mise en service est prévue pour 2022.

### Vallorbe (VD)

Doté de 250 places, l'ancien centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe sert également de CFA sans tâches procédurales.

### Les Verrières (NE)

Un centre spécifique créé aux Verrières a ouvert ses portes fin 2018. Il est doté de 60 lits.

### Profil du canton

Le canton du Valais n'abrite pas de CFA.

### Modèle de compensation: simulation prospective

Le graphique ci-après offre un aperçu détaillé des résultats de la simulation en ce qui concerne les effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton du Valais. Ces résultats reposant sur diverses estimations, la situation effective est susceptible d'en différer.

### ATTENTION à ce qui suit pour l'interprétation des résultats de la simulation:

Il s'agit de résultats théoriques d'une simulation. Ces résultats se fondent sur des hypothèses. Il ne s'agit ni de valeurs destinées à la planification, ni de promesses de financement de la Confédération aux cantons.

**En février 2020, des hypothèses de base ont été vérifiées et en partie modifiées compte tenu des valeurs empiriques dont disposait le SEM.** La simulation s'appuie sur trois scénarios distincts: le dépôt de 15 000, de 17 000 ou de 23 000 demandes d'asile par an. Elle repose sur l'hypothèse que 40 % des demandes d'asile traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile le seront selon la procédure Dublin, 32 % en procédure accélérée et 28 % en procédure étendue, et que le taux de protection global s'élèvera à 52,1 %. En outre, on

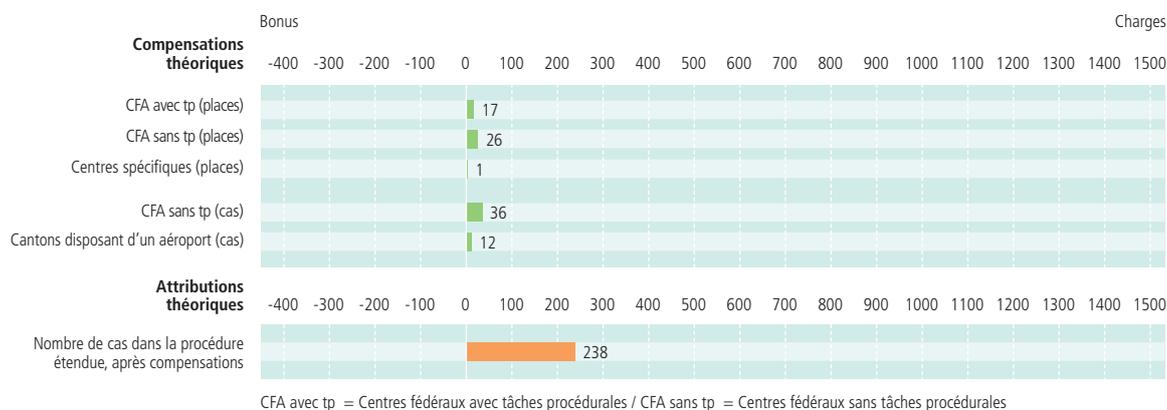
a supposé que l'on enregistrera durant l'année 700 demandes multiples et 3000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents. Or, dans la simulation, ces demandes multiples et demandes d'inclusion, comptabilisées comme des demandes d'asile, sont déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.<sup>1</sup>

**Ces modifications se traduisent par des différences significatives dans les résultats de la simulation.** Il faut par ailleurs souligner qu'au vu de la volatilité générale qui caractérise le domaine de l'asile, et du fait que l'on ne connaît pas encore les emplacements définitifs de tous les centres fédéraux pour requérants d'asile, de nouveaux changements sont loin d'être exclus.

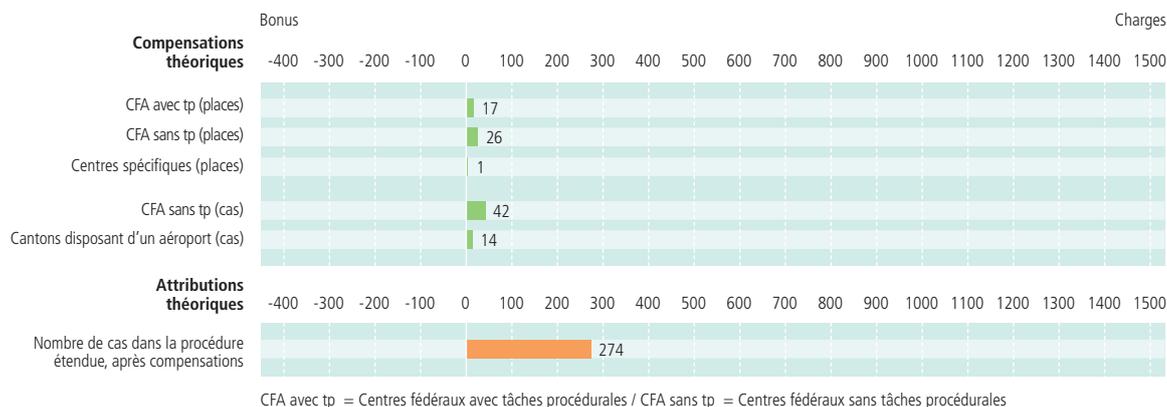
<sup>1</sup> Pour des explications plus détaillées sur tous les changements intervenus, se référer à l'annexe « Aide à l'interprétation de la simulation du modèle de compensation ».

## Effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton du Valais (simulation)

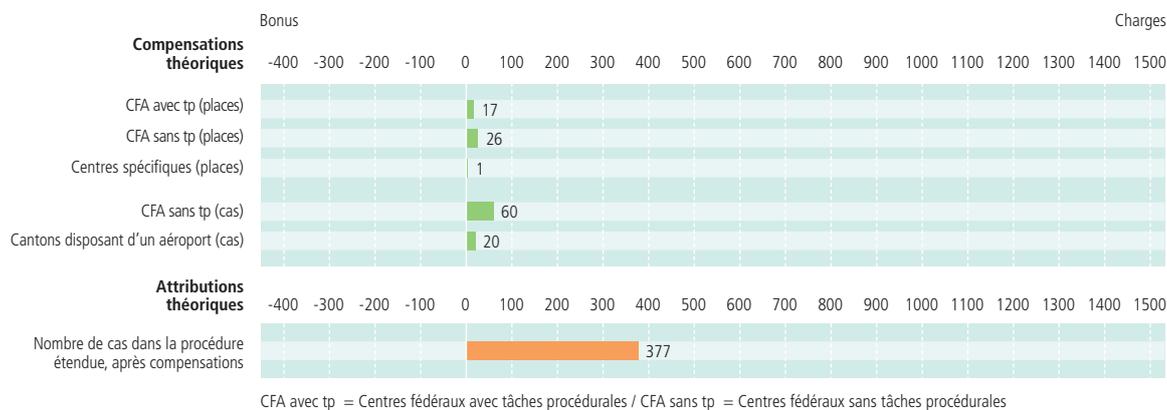
Nombre de demandes d'asile: 15'000



Nombre de demandes d'asile: 17'000



Nombre de demandes d'asile: 23'000



## Résultats du modèle de compensation dans le canton du Valais (simulation)

<b>Scénario pour la Suisse</b>			
Nombre de demandes d'asile par an <sup>2</sup> .....	15'000	17'000	23'000
<b>Population résidante permanente</b>			
Quote-part au niveau national .....	4.0%	4.0%	4.0%
<b>Capacités des CFA</b>			
CFA avec tâches procédurales (capacités) .....	0	0	0
CFA sans tâches procédurales (capacités) .....	0	0	0
Centres spécifiques (capacités) .....	0	0	0
<b>Procédures étendues</b>			
Nombre annuel de personnes .....	238	274	377
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) <sup>3</sup> .....	102	117	161
Quote-part au niveau national .....	6.5%	6.3%	6.0%
<b>Bénéficiaires de l'aide d'urgence</b>			
Nombre annuel de bénéficiaires de l'aide d'urgence :			
relevant de procédures Dublin .....	0	0	0
relevant de procédures accélérées .....	0	0	0
relevant de procédures étendues .....	38	43	60
<hr/>			
Nombre annuel .....	38	43	60
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) <sup>3</sup> .....	19	22	30
Quote-part au niveau national .....	3.2%	3.1%	3.0%
<b>Renvois sous contrainte</b>			
Nombre annuel de renvois sous contrainte :			
relevant de procédures Dublin .....	0	0	0
relevant de procédures accélérées .....	0	0	0
relevant de procédures étendues .....	11	13	18
<hr/>			
Nombre annuel .....	11	13	18
Quote-part au niveau national .....	0.4%	0.4%	0.4%
<b>Réfugiés à intégrer ou admis provisoirement</b>			
Nombre annuel :			
relevant de procédures accélérées .....	86	102	149
relevant de procédures étendues .....	181	208	287
<hr/>			
Nombre annuel .....	267	310	436
Quote-part au niveau national .....	5.3%	5.2%	5.1%
<b>Demandes d'asile (facteur du forfait spécial pour frais administratifs)</b>			
Nombre de demandes d'asile .....	452	532	772
<b>Montant total du forfait spécial pour frais administratifs</b>			
CHF .....	248'600	292'600	424'600
<b>Décisions négatives et non entrée en matière (NEM) (facteur du forfait d'aide d'urgence)</b>			
Nombre de NEM Dublin .....			
	0	0	0
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure accélérée .....			
	0	0	0
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure étendue .....			
	57	66	90
<hr/>			
Nombre total de décisions négatives et de NEM .....	57	66	90
<b>Montant total des forfaits d'aide d'urgence</b>			
CHF .....	343'778	394'269	543'421

<sup>2</sup> Y sont compris 3'000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents et 700 demandes multiples. Pour le calcul de la simulation qui suit, ces 3'700 demandes sont toutefois déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.

<sup>3</sup> En ce qui concerne la procédure étendue et l'aide d'urgence, le tableau mentionne, en termes absolus ainsi qu'en moyenne, le nombre annuel de cas (ou de personnes concernées). Les valeurs moyennes sont calculées sur la base de la durée des procédures. Utilisées pour calculer le nombre de cas, en moyenne annuelle, dans le domaine de la procédure étendue, ces estimations de durée sont identiques à celles prises en considération dans le modèle de compensation du GTRA. Pour le calcul des moyennes annuelles relatives au nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence, ce sont les durées de la procédure d'octroi de l'aide d'urgence définies dans la version révisée de l'OA 2. Le nombre de cas en moyenne annuelle sert de valeur de référence pour l'évaluation des capacités d'hébergement nécessaires. Aucun effectif résiduel de bénéficiaires de l'aide d'urgence de longue durée issus de l'ancien système n'a été pris en considération.

### Indemnités fédérales: forfait d'aide d'urgence et forfait spécial pour frais administratifs

Le tableau « Résultats des modèles de compensation » donne un aperçu détaillé de la simulation des montants totaux concernant les forfaits d'aide d'urgence et les forfaits pour frais administratifs. Les forfaits versés en relation avec des demandes multiples et des demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents n'y figurent pas plus que les autres indemnités forfaitaires allouées par la Confédération. De plus, comme les résultats présentés sur le tableau reposent sur des hypothèses, ils sont susceptibles de s'écarter de la situation effective.

#### Le forfait spécial pour frais administratifs est calculé comme suit

---

Montant total des forfaits spéciaux pour frais administratifs = nombre de demandes d'asile x 550 CHF

Le nombre de demandes d'asile par canton est calculé selon la clé de répartition (art. 21 OA 1).

#### Le forfait d'aide d'urgence est calculé comme suit

---

Montant total des forfaits d'aide d'urgence =  
décisions NEM Dublin x 400 CHF  
+ décisions d'asile négatives / NEM  
procédure accélérée x 2013 CHF  
+ décisions d'asile négatives / NEM  
procédure étendue x 6006 CHF

Le montant total est calculé sur la base de l'estimation prospective du nombre de décisions d'asile négatives et de NEM. Ce nombre résulte d'une simulation prospective effectuée sur la base de nombres comprenant des décimales.